

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT  
UNITÉ POLICE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

**Arrêté préfectoral portant modification de la composition  
de la Commission Locale de l'Eau  
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois**

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-10-65 du 20 mars 2017 portant délégation de signature à M. Marc DEL GRANDE, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 15 janvier 2013 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2013 modifié portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois ;

VU la délibération de la structure désignant son représentant ;

CONSIDERANT que suite à la réforme territoriale du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à la création de l'Agence Française pour la Biodiversité, à la vacance de membres, il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Audomarois est arrêtée dans sa composition annexée au présent arrêté.

**Article 2 :**

Le mandat des membres désignés suite à la réforme territoriale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et à la vacance de membres, court jusqu'au 6 décembre 2019, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2013.

Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs des Préfectures du Pas-de-Calais et du Nord, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

**Article 4:**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Pas-de-Calais et du Nord et mis en ligne sur le site internet : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

Fait à Arras, le 14 AVR. 2017

Le Préfet du Pas-de-Calais,



Fabien SUDRY

## Annexe : Composition de la CLE du SAGE de l'Audomarois

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Audomarois, en vigueur, est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

### **Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

<b>Conseil Régional des Hauts de France</b>
Mme Françoise HENNERON
Mme Céline-Marie CANARD
<b>Conseil Départemental du Pas-de-Calais</b>
Mme Sophie WAROT-LEMAIRE
M. Bertrand PETIT
<b>Conseil Départemental du Nord</b>
M. Paul CHRISTOPHE
<b><i>Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais</i></b>
M. Damien MOREL, Maire de CLAIRMARAIS
M. Sylvain LEFEBVRE, Maire de SETQUES
M. Rachid BEN AMOR, Maire de BLENDECQUES
M. Daniel HERBERT, Maire de WIZERNES
M. René DENUNCQ, Maire de REMILLY-WIRQUIN
Mme Marie Françoise CARON, Maire de MERCK-SAINT-LIEVIN
M. Michel PREVOST, Maire d'HALLINES
<i>M. Alain MEQUIGNON, Maire de FAUQUEMBERGUES</i>
M. Francis SAGNIER, Maire d'ESQUERDES
M. Francis MARQUANT, Maire d'HELFAUT
<b><i>Membres nommés par l'Association des Maires du Nord</i></b>
M. Jean-Pierre BAUDENS, Maire de SAINT-MOMELIN
M. Jacques HUMEZ, Adjoint au Maire de RENESCURE
<b>Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale</b>
Mme Catherine DELEPOUVE
<b><i>Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion de l'Aa</i></b>
<i>M. Christian DENIS</i>
<b><i>Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer</i></b>
<i>M. Bertrand PRUVOST</i>
<i>M. Daniel MARQUANT</i>
<b>Communauté de communes du Pays de Lumbres</b>
M. Mathieu PRUVOST
<b><i>Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois</i></b>
<i>M. Josse NEMPONT</i>
<b>Syndicat de l'eau du Dunkerquois</b>
M. Daniel DESCHODT

**Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

<i>Un représentant des propriétaires riverains</i>
<i>Madame la Présidente de « Nord Nature Environnement », ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de région du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts de France, ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais, ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Président de l'Union régionale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction du Nord, ou son représentant</i>
<i>Un représentant des distributeurs d'eau</i>
<i>Monsieur le Président de la 7<sup>ème</sup> section de Wateringues, ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Président du Syndicat des Maraîchers de la Région Audomaroise, ou son représentant</i>
<i>Madame la Présidente du Conservatoire Botanique de Bailleul, ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Président de l'Association de défense des consommateurs « UFC Que choisir » Région Lille, ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais, ou son représentant</i>

**Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État :**

<i>Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de l'Audomarois, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France, ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Directeur territorial des Voies Navigables de France du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant</i>
<i>Monsieur le Chef du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité du Pas-de-Calais, ou son représentant ;</i>
<i>Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière Nord Pas-de-Calais, ou son représentant</i>